

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

**JCDecaux S.A.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2015

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de  
commerce relatif au montant global des versements effectués en  
application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des  
impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### JCDecaux S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**JCDecaux SA**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 3.236.483,41€  
Siège Social : 17, rue Soyier - 92200 Neuilly-sur-Seine (France)  
307 570 747 RCS Nanterre

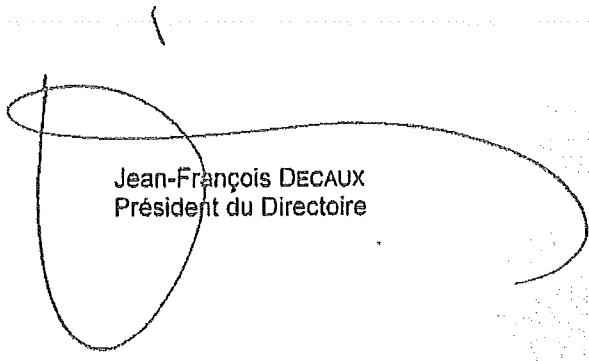
**VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES POINTS 1 et 4  
DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS**

(Article L.225-115 du Code de Commerce)

**ATTESTATION DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE**

Le montant global des versements ouvrant droit aux déductions fiscales visées aux points 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, s'est élevé au 31 décembre 2015 à 201 260,00 euros (deux cent un mille deux cent soixante euros).

Fait à Neuilly-sur-Seine,  
Le 22 mars 2016

  
Jean-François DECAUX  
Président du Directoire